

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1877.

Amendements du Gouvernement au Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1877.

« Bruxelles, le 31 janvier 1877.

» *A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous transmettre divers amendements au projet de Budget de mon Département pour l'exercice 1877, déposé au mois de février de l'année dernière.

» Par suite de ces amendements, le Budget, primitivement arrêté à la somme de fr. 82,510,664 »
est réduit à. 81,757,534 »

» SOIT UNE DIMINUTION DE. . . fr. 753,130 »

» La cause et la nature de ces amendements sont expliquées dans une note que je joins à la présente.

» Pour la facilité de l'examen du Budget, j'ai fait dresser à nouveau le tableau formant annexe au projet de loi, ainsi que le tableau des développements, en ce qui concerne les articles amendés.

» Ces deux documents accompagnent également la présente.

» En vous priant, Monsieur le Président, de donner à cette communication la suite qu'elle comporte, j'ai l'honneur de vous offrir la nouvelle assurance de ma haute considération.

» *Le Ministre des Travaux publics,*

» A. BEERNAERT. »

(¹) Budget, n° 103, XI (session de 1875-1876.)

**Amendements proposés au projet de Budget des Travaux publics
pour l'exercice 1877.**

NOTE EXPLICATIVE.

Le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1877, déposé au mois de février 1876, conformément à la loi sur la comptabilité de l'État, s'élève à la somme totale de fr. 82,510,664 »

Les crédits qui y sont proposés n'ont pu, toutefois, être établis que sous réserve d'une révision ultérieure, attendu qu'à cette époque le Budget de 1876 n'était pas même encore voté, et que, d'autre part, il n'est guère possible de connaître exactement, dix mois à l'avance, les besoins si variables des services dépendants du Département des Travaux publics.

La révision à laquelle il vient d'être procédé a permis d'apporter aux prévisions primitives quelques amendements qui se résument en une diminution de 753,130 »
de sorte que le projet du Budget soumis maintenant à la

Législature s'élève à la somme totale de fr. 81,757,534 »

Il convient de rappeler immédiatement que le Budget de l'exercice 1876 a été voté à la somme de 82,912,342 francs et que, par conséquent, celui de l'exercice 1877 présente, comparativement à ce dernier, une diminution de 1,154,808 francs.

Les amendements proposés au projet de Budget de l'exercice 1877 présentent les résultats suivants par branche de service :

	Augmentations.	—	Diminutions	—
I. Administration centrale fr.	20,250	»	»	
II. Ponts et chaussées	465,528	»	»	
IV. Chemins de fer, postes et télégraphes . .	»		1,239,108	»
VI. Commissions	200	»	»	
DIMINUTION TOTALE . . . fr.	<u>753,130</u>	»		

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation proposée au projet de Budget primitif est de fr.	1,415,765	»
Celle qui est maintenant demandée s'élève à	1,436,015	»
Et présente par conséquent une augmentation de. . . fr.	20,250	»

Elle résulte des modifications ci-après proposées en ce qui concerne séparément chaque service.

A. — *Secrétariat général.*

La part afférente au secrétariat général a été fixée à . fr.	120,000	»
Il y a lieu de l'augmenter de.	2,000	»
montant d'un transfert opéré du littéra D.		
La nouvelle allocation est donc de. fr.	122,000	»

C. — *Ponts et chaussées et Mines.*

L'allocation demandée au premier projet de Budget est de. fr.	165,550	»
On propose de la porter à	166,250	»
L'AUGMENTATION DE fr.	2,700	»

est destinée au traitement d'un sous-ingénieur attaché au service de la 2^e direction (division des chemins de fer en construction).

Litt. D. — *Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

Le crédit pétitionné s'élève à fr.	1,035,655	»
Le projet de Budget déposé en février 1876 ne prévoyait que	1,028,105	»
Soit une différence en plus de fr.	7,550	»
Toutefois, il faut, pour établir exactement la situation de ce crédit, tenir compte de deux transferts : l'un de. . . fr.		
au litt. A. — (<i>Secrétariat général</i>)	2,000	»
l'autre de.	8,000	»
au litt. E. (<i>Chemins de fer concédés</i>)		
L'augmentation réelle est donc de fr.	17,550	»

Elle est destinée à régulariser la position de trois commis repris de la ligne de Hesbaye-Condruz, et de six commis qui ont dû être admis dans les cadres, à partir de 1876, par suite de l'ouverture de nouvelles lignes et de la création de nouveaux bureaux comptables.

Litt. E. — *Surveillance des chemins de fer concédés.*

L'allocation primitive de fr.	56,110 »
est augmentée d'une somme de	8,000 »
transférée du Litt. D. <i>Chemins de fer</i> , et s'élève par consé-	
quent à fr.	<u>44,110 »</u>

Le transfert proposé a pour but de régulariser l'imputation du traitement de l'inspecteur attaché au service de surveillance des chemins de fer concédés. Ce traitement avait été compris jusqu'à présent dans la dotation de l'administration des chemins de fer : il y a lieu de l'ajouter à celle du service dont le fonctionnaire en question fait réellement partie.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — *Routes.*

Le crédit porté au premier projet de Budget pour l'entre-	
tien ordinaire des routes en 1877 s'élevait à fr.	2,549,000 »
La somme qui est maintenant demandée est de	2,748,228 »
SOIT UNE AUGMENTATION DE fr.	199,228 »

Ainsi que l'énonce la note préliminaire, le crédit proposé au Budget de 1876 avait été provisoirement maintenu au projet de Budget de 1877, parce que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1876 et devant être renouvelés pour cette époque, il fallait attendre le résultat des adjudications auxquelles il y avait à procéder, pour pouvoir établir exactement le montant des dépenses auxquelles il y aurait lieu de pourvoir en 1877.

D'après ces adjudications, les dépenses à résulter de l'entretien ordinaire des routes dans le pays monteront à . . . fr. 2,748,228 »

L'augmentation de la dépense provient surtout de ce qu'il a fallu accroître d'une manière notable les quantités de pa-

A REPORTER fr.	<u>2,748,228 »</u>
--------------------------	--------------------

REPONR. fr. 2,718,228 »

vage neuf à exécuter pour maintenir les routes en bon état de viabilité dans diverses provinces, notamment dans celle du Hainaut, où les frais d'entretien ont subi une augmentation de 78,000 francs.

L'entretien de nouvelles sections de routes en 1877 occasionnera une dépense de. 50,000 »

SOIT ENSEMBLE fr. 2,748,228 »

D'après ce qui précède, la somme totale proposée à l'article 7 du Budget pour *entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides*, est de 4,248,228 francs au lieu de 4,049,000 francs.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 10. — Un crédit extraordinaire de 213,000 francs a été porté au premier projet de Budget pour l'exécution de travaux à divers bâtiments civils. La note préliminaire contient les explications nécessaires sur la destination détaillée de ce crédit.

Il y a lieu d'y ajouter une somme de 118,000 francs, destinée à pourvoir aux dépenses ci-après :

Palais des Académies.

Somme demandée : 33,000 francs.

Les travaux extraordinaires que nécessitent la restauration de ce palais et son appropriation à sa nouvelle destination, sont estimés à 100,000 francs. Il suffira d'un premier crédit de 33,000 francs pour commencer la restauration de la façade et l'appropriation intérieure.

Bâtiments de l'Observatoire royal.

Somme demandée : 43,000 francs.

Il est indispensable, non-seulement de restaurer ces bâtiments, mais encore d'apporter certaines modifications à l'aménagement des salles d'observation. D'autre part, il y a lieu de reconstruire la loge du concierge qui a été détruite par une explosion de gaz. La somme de 43,000 francs est jugée nécessaire pour faire ces divers travaux.

Achat et appropriation d'une maison à incorporer à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruxelles.

Somme demandée : 40,000 francs.

Les locaux de cet hôtel, affectés aux bureaux, sont devenus tout à fait insuffisants, à cause du développement considérable qu'ont pris depuis quelques années les services de l'administration provinciale, notamment par suite de l'exécution des nouvelles lois sur les bourses d'études, sur la milice, sur le domicile de secours, etc.

En outre, il n'existe pas de local convenable pour la réunion des nombreuses commissions qui ont leur siège au Gouvernement provincial. L'acquisition d'une maison située rue du Chêne, et qui forme enclave dans l'hôtel provincial, permettra de remédier à cette situation.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

La seule modification apportée au projet de Budget en ce qui concerne ce service a trait à l'article 11, ayant pour objet l'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et des rivières.

Elle consiste en une augmentation du crédit primitif, à concurrence de 112,000 francs; ce qui porte les charges extraordinaires à 1,379,150 francs, et l'ensemble du crédit à 2,261,400 francs.

Cette augmentation se répartit ainsi :

Litt. A. — *Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.*—
Travaux de réparation à exécuter au barrage de Jemeppe . . . fr. 50,000

La manœuvre de ce barrage devient de plus en plus difficile et dangereuse à cause des détériorations qu'il a subies. Jusqu'à présent on s'est borné à y faire les réparations les plus urgentes. Il est devenu indispensable d'y faire, sans retard, les travaux nécessaires pour le mettre complètement en bon état. La dépense à résulter de ces travaux est évaluée à 50,000 francs.

Litt. L. — *Escaut dans la Flandre orientale.*

Dévasement du lit de l'Escaut, à Gand, en aval de l'écluse des Bramgaten fr. 5,000

Ce travail est indispensable dans l'intérêt de la salubrité publique.

Litt. P. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Travaux de dragage en aval du grand syphon d'Oostkerke existant sous le canal de Bruges à l'Ecluse fr. 25,000

Il s'est formé, dans le canal de Schipdonck, en aval du syphon d'Oostkerke passant sous le canal de Bruges à l'Écluse, des dépôts de sable qui font obstacle au libre écoulement des eaux. Il y a d'autant plus nécessité de les faire disparaître qu'on doit évacuer les eaux corrompues de la Lys par le canal de Schipdonck, pour n'être pas obligé de les déverser dans le canal de Gand à Ostende.

Litt R. — Canal de Gand à Ostende.

Dragage dans la traverse de Bruges fr. 20,000

Un crédit de 50,000 francs a été prévu au projet de Budget de 1877 pour ce travail.

Depuis la présentation de ce Budget, il a été constaté que les travaux de dévasement de la partie du canal qui traverse la ville de Bruges ne pourraient pas être faits à moins de 50,000 francs. Il y a donc lieu d'augmenter de 20,000 francs le crédit primitivement demandé.

Litt. V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.

Renouvellement de deux portes de flot de l'écluse de Heyst . fr. 12,000

Ces portes sont dans un état de vétusté qui en rend le renouvellement absolument indispensable. Elles sont fortement exposées à l'action de la mer, et il importe, par conséquent, dans l'intérêt de la sécurité du pays, de ne pas différer le travail projeté.

6^e SECTION — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS

ART 41. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Au projet de Budget de 1877, l'allocation proposée était de fr. 957,487 »

Le nouveau crédit demandé est de 993,787 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE fr. 36,300 »

destinée aux dépenses énumérées ci-après :

1^o Traitement d'un pontonnier garde-canal au pont de la Canardière établi à Evergem, sur la section maintenue d'un bras du canal de Gand à Terneuzen fr. 1,000 »

2^o Traitement d'un garde à attacher au barrage de la Gileppe 1,800 »

A REPORTER. . fr. 2,800 »

REPORT. . . . fr. 2,800 »

3° Traitements et salaires de commis et d'aides temporaires attachés au service de la construction des chemins de fer Luxembourgais-Namurois 10,000 »

4° Dépense résultant de la manœuvre de ponts établis sur des voies navigables dans les Flandres 23,500 »

Une taxe spéciale était perçue au passage de quelques ponts établis sur des voies navigables dans les Flandres. Le produit de cette taxe était attribué aux fermiers de la manœuvre, et il était alloué à certains d'entre eux une indemnité quand ce produit n'était pas suffisamment rémunérateur.

Le Gouvernement s'est décidé à supprimer, à partir du 1^{er} janvier 1877, cette taxe, dont le caractère était tout exceptionnel. Comme conséquence de cette mesure, la manœuvre des ponts dont il s'agit a été réadjudagée, et les fermiers ne recevront plus désormais que les prix d'adjudication, lesquels seront payés complètement à charge du Budget des Travaux publics.

Le montant des soumissions s'est élevé à 27,066 francs; mais comme le Budget supportait déjà une partie de la dépense du chef des indemnités accordées en cas d'insuffisance des produits, il suffira d'une somme de 23,500 francs à ajouter aux charges *ordinaires*.

TOTAL DES AUGMENTATIONS fr. 36,300 »

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le tableau ci-après résume, par branche de service, les différentes modifications apportées aux évaluations primitives.

	MONTANT PAR SECTION.		DIFFÉRENCE.	
	Projet de Budget (février 1876.)	Budget amendé (janvier 1877.)	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1 ^{re} Section. Voies et travaux.	14,368,542 »	14,282,942 »	»	85,400 »
2 ^{me} — Traction et matériel.	26,731,250 »	25,183,055 »	»	1,548,195 »
3 ^{me} — Transports.	16,031,510 »	16,275,010 »	243,500 »	»
6 ^{me} — Services en général	1,100,612 »	1,112,112 »	11,500 »	»
	58,231,714 »	56,853,119 »	238,000 »	1,635,595 »
	DIMINUTION. . . . fr.		1,378,595 »	

Cette diminution, qui est le résultat de la baisse nouvelle survenue dans les prix des fers et du combustible et des économies réalisées dans les consommations, est plus importante en réalité, mais le Budget de 1877 aura à pourvoir aux dépenses à faire par suite de l'ouverture prochaine de différentes sections de lignes en voie d'achèvement.

Les augmentations pétitionnées aux articles : « Traitements, » résultent, d'une part, de ce développement prochain du réseau, et d'autre part, de ce que le Budget comprend les sommes destinées à régulariser la position de divers agents de la ligne Hesbaye-Condroz et une partie des crédits nécessaires pour mettre les allocations en rapport avec la dépense organique des cadres.

Celle-ci n'avait pas été atteinte jusqu'ici, parce que, par suite de l'élargissement incessant des cadres, nécessité par la reprise ou la mise en exploitation de nombreuses lignes, le personnel n'avait pas encore l'ancienneté exigée pour obtenir immédiatement les traitements organiques.

En ce qui concerne les autres demandes de crédits nouveaux, elles trouvent leur justification dans les développements qui suivent :

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.

ART. 52. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :*

Le crédit demandé est de	fr.	999,300	»
Le projet de Budget déposé au mois de février ne comportait que.		986,700	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	12,600	»

Cette augmentation se justifie par les extensions de cadre et les nouveaux besoins ci-après :

1^o Transformation de quatre emplois de commis en trois emplois de commis-chef et en un emploi de chef de bureau. — Cette transformation se justifie par l'accroissement de travail qu'impose aux bureaux de certains chefs de service l'adjonction au réseau de l'État de nouvelles lignes à exploiter. Elle donnera lieu à une dépense de 7,000 francs à reporter sur deux exercices, soit pour 1877. fr. 3,600 »

2^o Première partie d'une somme de 17,000 francs, destinée à mettre les crédits en rapport avec la dépense organique du cadre, conformément aux indications données ci-dessus . . . 9,000 »

TOTAL ÉGAL	fr.	12,600	»

ART. 53. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit nouveau	fr.	6,913,360	»
Crédit porté au projet de Budget primitif.		6,829,560	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	83,800	»

Elle comprend une somme de 5,800 francs, nécessaire pour faire face pendant toute l'année au salaire des agents admis en 1876 pour assurer le service des nouvelles lignes.

Le surplus de l'augmentation se justifie comme il suit :

Admission de personnel par suite de l'ouverture de nouvelles lignes. Ces admissions n'auront lieu que successivement, et il suffit de porter au Budget la première moitié de la dépense totale, soit 70,000 francs.

Indemnité aux piqueurs et gardes excentriques. Dans un but d'encouragement et de sécurité, l'administration alloue annuellement des primes aux gardes excentriques et gardes signaux placés dans des postes assujettissants et qui ont, par leur vigilance, prévenu tout accident dans le cours de l'année, de même qu'aux piqueurs de la route qui sont arrivés au même résultat par la surveillance assidue exercée sur la partie de ligne confiée à leurs soins.

Par suite de la reprise des lignes du Luxembourg et de Hesbaye-Condroz et de l'extension du réseau ancien, le nombre de ces agents s'est accru dans d'assez fortes proportions.

L'augmentation de 8,000 francs est destinée à relever le crédit affecté à ces récompenses.

ART. 54. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Il était demandé au premier projet de Budget une somme	
de	fr. 4,036,912 »
Le crédit actuellement pétitionné est de	5,822,412 »
Soit une diminution de	fr. 214,500 »

Le renouvellement, déjà en grande partie effectué des voies en rails d'acier permettra bientôt des réductions plus importantes sur cet article.

ART. 55. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyer de locaux.*

L'allocation pétitionnée est de	fr. 2,547,870 »
Celle qui était primitivement proposée s'élevait à	2,515,170 »
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 32,700 »

Cette augmentation est destinée à mettre le crédit en harmonie avec les dépenses d'entretien et d'amélioration, présumées nécessaires par suite de la création de nouvelles stations et de la mise en exploitation de nouvelles lignes.

2^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 56. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est actuellement demandé	fr. 945,430 »
Le crédit porté au projet de Budget primitif est de	926,430 »
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 19,000 »

Cette augmentation est destinée à couvrir les nouvelles dépenses ci-après :

Admission de sept commis, dont deux pour la direction, trois pour l'atelier de Luttre et deux pour les services du matériel de transport et de l'éclairage; ensemble . . fr. 12,250 »

Transformation de deux emplois de commis-chef en deux emplois de chef de bureau. Les titulaires de ces nouveaux emplois seront appelés à diriger les bureaux des chefs de service du matériel des transports et de l'éclairage, qui ne disposent pas encore d'un fonctionnaire de ce grade. 2,000 »

Création d'un dépôt à Ans et à Anvers (Dam). Les traitements à attribuer aux chefs de ces nouveaux dépôts seront de 2,200 et de 2,600 francs; ensemble. 4,800 »

Un emploi de chef de section et un emploi de contrôleur, destinés à régulariser la situation créée par la reprise de la ligne de Hesbaye-Condroy (y compris les frais de déplacements) . . 9,800 »

DÉPENSE ANNUELLE. . . fr. 28,850 »

Il suffit de porter au Budget de 1877 la somme de fr. 17,000 »

Première partie d'une somme de 3,000 francs, destinée à mettre les crédits en rapport avec la dépense organique dans les conditions énoncées ci-dessus (page 9) 2,000 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 19,000 »

ART. 58. — *Primes d'économie et de régularité.*

Le crédit primitivement demandé était de fr. 343,995 »

On propose de le porter à 350,000 »

L'AUGMENTATION DE fr. 6,005 »

est la conséquence de l'ouverture de nouvelles lignes dans le courant de 1877.

ART. 59. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Le crédit primitif était de fr. 6,673,200 »

Il est actuellement demandé 5,100,000 »

DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr. 1,573,200 »

Cette diminution de la dépense résulte de l'abaissement du prix des houilles et des économies considérables dans la consommation des huiles et du charbon, par suite du bon état d'entretien du matériel et d'une meilleure gestion de ces matières.

3. SECTION. — TRANSPORTS

ART. 61. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est pétitionné	fr. 7,076,500 »
Le crédit primitivement sollicité était de	6,961,100 »

DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 115,400 »
-----------------------------	---------------

Pour faire ressortir l'augmentation réelle, il faut déduire de ce chiffre une somme de	26,400 »
transférée de l'article suivant, en vue de régulariser la position de 20 agréés à nommer facteurs de station.	

AUGMENTATION RÉELLE.	fr. 89,000 »
------------------------------	--------------

Ce crédit est destiné à couvrir les nouvelles dépenses ci-après :

A. — *Pour le service de la direction :*

Transformation de deux emplois de commis-chef en deux emplois de chef de bureau.	fr. 2,000 »
Transformation de deux emplois de commis en deux emplois de commis-chef	3,100 »

B. — *Pour les services d'exécution :*

Un emploi de contrôleur (y compris les frais de déplacements).	fr. 5,500 »
Un emploi de vérificateur (idem).	4,350 »
Dix commis.	17,500 »
Transformation de deux emplois de vérificateur en deux emplois de contrôleur.	2,300 »
Transformation de dix emplois de garde en dix emplois de chef-garde et de dix emplois de facteur de station en dix emplois de chef-facteur	10,000 »
Régularisation de position de vingt agréés qui remplissent des fonctions de facteur de station (différence entre la rémunération moyenne afférente à chacun de ces emplois)	1,600 »

ENSEMBLE.	fr. 46,350 »
-------------------	--------------

dont une moitié environ à porter au Budget
de 1877 24,000 »

Première partie d'une somme de 110,000 francs,
destinée à mettre les crédits en rapport avec la
dépense organique, comme il est dit à la page 9,
ci-dessus 65,000 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . fr. 89,000 »

ART. 62. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

La diminution de 26,400 francs accusée à cet article, provient du transfert à l'article précédent du salaire de 20 agréés à nommer facteurs de station dans le courant de 1877.

On espère que l'on pourra, au moyen du crédit pétitionné, faire face aux dépenses, malgré l'ouverture de lignes nouvelles.

ART. 64. — *Frais d'exploitation.*

Crédit primitif fr. 1,956,500 »
— nouveau 1,882,000 »

DIFFÉRENCE EN MOINS. fr. 74,500 »

ART. 65. — *Camionnage.*

L'allocation pétitionnée est de fr. 1,500,000 »
Celle que porte le Budget primitif s'élevait à 1,496,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 404,000 »

Cette augmentation de dépense se rattache tout particulièrement au service du camionnage à Bruxelles et à Liège.

L'administration s'est trouvée dans l'obligation de mettre ce service en adjudication, et il en est résulté un accroissement de dépenses que l'on espère pouvoir couvrir au moyen du nouveau crédit pétitionné.

ART. 66. — *Pertes et avaries.*

L'allocation proposée est de fr. 600,000 »
Le projet de Budget primitif comportait une somme de. . . 475,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 125,000 »

Cette augmentation se justifie par la nécessité de mettre le crédit en rapport avec la réalité de la dépense.

La somme pétitionnée représente une moyenne prise sur les dernières années.

4^e SECTION. — POSTES.

ART. 68. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitivement sollicité était de fr. 2,077,910 »
L'allocation maintenant proposée est de 2,206,050 »

SOIT UNE DIFFÉRENCE EN PLUS DE . . . fr. 128,140 »

dont voici l'explication :

Postérieurement à la présentation du projet de Budget de 1877, le Gouvernement a déposé à la Chambre, en séance du 3 mai 1876, des amendements au projet de Budget de 1876, nécessités par l'organisation du service de l'encaissement des effets de commerce, et par le relèvement d'un certain nombre de bureaux de poste. Une fraction de la dépense a été prévue de ce double chef au Budget de 1876.

La totalité des crédits nécessaires doit figurer au Budget de 1877 ; — soit pour le service de l'encaissement des effets

de commerce	fr. 44,250 »	
pour le relèvement de certains bureaux	9,650 »	
		<u>53,900 »</u>

A cette somme, il faut ajouter :

1 ^o Un transfert de l'article 72 (<i>matériel</i>) à concurrence de		56,800 »
chiffre représentant les prélèvements faits jusqu'ici par les percepteurs des postes sur leurs frais de régie, pour rémunérer les employés particuliers (auxiliaires) qu'ils doivent s'adjoindre lorsqu'ils ne disposent pas de commis nommés par l'administration.		

L'institution des auxiliaires a été régularisée dans des conditions avantageuses pour l'administration et pour ses agents.

2 ^o Pour la transformation d'un emploi de vérificateur en un emploi de contrôleur	1,150 »
--	---------

3 ^o Pour la création de nouvelles perceptions et sous-perceptions et le relèvement de classe de certaines perceptions	15,000 »
--	----------

4 ^o Pour frais de déplacements des titulaires des nouveaux emplois, intérim, etc.	10,000 »
--	----------

26,150 »

A REPORTER fr. 110,700 »

	REPORT . . . fr.	110,700 »
dont les deux tiers seulement seront dépensés en 1877		17,400 »
	TOTAL. . . . fr.	<u>128,140 »</u>

ART. 69. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Le crédit primitivement demandé était de. fr.	2,725,253 »
Il y a lieu de le porter à.	<u>2,819,600 »</u>
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . . fr.	<u>94,347 »</u>

qui se décompose comme suit :

1^o L'organisation du service de l'encaissement des effets de commerce, par la poste, a nécessité une augmentation de personnel comportant une dépense annuelle de. 36,000 »

Cette augmentation n'avait pu être prévue au Budget primitif, puisque ce n'est qu'en séance de la Chambre du 5 mai 1876 que le Gouvernement a présenté les amendements au Budget de 1876 que comportait, pour une partie de cet exercice, la création du nouveau service.

2^o Il y a lieu de transférer de l'article 70 une somme de 4,700 »
pour la transformation, en services de facteur de perception ou de facteur rural, de quelques services de piéton entrepreneur du transport des dépêches.

3^o L'insuffisance constatée de l'allocation affectée aux frais de remplacement des facteurs, par suite du relèvement des salaires, et la nécessité de créer des tournées supplémentaires, obligent à demander une augmentation de 23,000 »

4^o La création d'un emploi de chef facteur au traitement de fr. 1,800 »

De vingt emplois de facteur de perception
comportant une dépense de 22,100 »

Et de vingt-cinq emplois de facteur rural,
soit une dépense totale de 22,050 »

donnent lieu à une augmentation de 45,950 »

dont les deux tiers seulement, soit environ 30,647 »
doivent figurer au Budget de 1877.

AUGMENTATION TOTALE. . . . fr.	<u>94,347 »</u>
--------------------------------	-----------------

ART. 70. — *Transport des dépêches, etc.*

L'allocation qui figure au premier projet de Budget est de. fr. 714,000 »

On propose :

D'une part de la diminuer de	4,700 »
montant du transfert opéré de cet article à l'article 69; reste .	706,300 »

D'autre part, de l'augmenter de 28,000 »
pour l'établissement de nouveaux services de transport des dépêches, ainsi que pour le transport des facteurs par tramways et par omnibus, entre le bureau central des postes à Bruxelles et certains faubourgs.

Le nouveau crédit proposé à l'article 70 est, par conséquent,
de. , 751,300 »

ART. 71. — *Indemnités et remboursement du chef des expéditions faites par la poste (crédit non limitatif).*

Le crédit de 10,000 francs porté à cet article est maintenu; mais on propose d'en modifier le libellé dans les termes suivants :

« Indemnités et remboursements du chef des *dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste (crédit non limitatif).*

Ce changement a pour but de permettre l'imputation des indemnités à payer du chef des objets de toute nature confiés à la poste.

ART. 72. — *Matériel, fournitures de bureau, etc.*

Le crédit primitivement fixé à fr.	688,000 »
doit être diminué du transfert de	56,800 »

fait et expliqué à l'article 68.

Le nouveau crédit est donc arrêté à la somme de. 631,200 »

3^e SECTION. — *TÉLÉGRAPHES.*ART. 74. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit pétitionné au projet de Budget primitif est de fr.	1,622,700 »
Il est nécessaire de l'augmenter de	17,000 »
et, par conséquent, de le porter à fr.	<u>1,639,700 »</u>

L'augmentation est destinée à pourvoir aux nouveaux besoins énumérés ci-après :

A. — *Direction.*

Transformation d'un emploi de commis-chef en un emploi de chef de bureau fr. 1,000 »

B. — *Services d'exécution.*

Transformation d'un emploi de commis en un emploi de vérificateur à adjoindre au chef du service administratif 1,550 »

Relèvement et modification de la classe de sept perceptions télégraphiques 5,000 »

Création d'une perception télégraphique 2,800 »

Transformation de trois emplois de commis en emplois de commis-chef, pour seconder et remplacer, au besoin, les titulaires de trois perceptions télégraphiques 4,650 »

Création d'un emploi de chef de bureau 4,500 »

Transformation d'un emploi de commis en un emploi de commis-chef à adjoindre à l'un des chefs de service 1,550 »

Frais de déplacement, de loyer, etc., du personnel nouveau; augmentation des frais de loyer des percepteurs 4,000 »

TOTAL fr. 24,850 »

Toutefois, ces dernières mesures ne pouvant être prises qu'après le vote du Budget, il suffit de pourvoir, en 1877, aux deux tiers de la dépense, soit 17,000 francs.

ART. 76. — *Entretien des lignes et des appareils; mobilier et consommations diverses, etc.*

La somme inscrite au projet de Budget déposé en février dernier est de fr. 265,500 »

Les évaluations actuelles sont de 240,000 »

SOIT UNE DIMINUTION DE fr. 25,500 »

Par suite des économies successivement apportées dans les dépenses ordinaires en matériel destiné à l'entretien des lignes, les prévisions de dépenses de cette nature pour 1877 peuvent être réduites à 240,000 francs.

La diminution de 25,500 francs ainsi obtenue porte exclusivement sur les crédits ordinaires, une charge temporaire de 28,000 francs destinée à la réparation des dégâts causés par l'ouragan du 12 mars 1876 ayant porté à 295,500 francs le crédit destiné à l'entretien pendant cet exercice.

6^e SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 82 (ancien).

ART. 77 (nouveau). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit sollicité est de	fr.	232,804	»
Celui qui a été demandé en février 1876 était de		247,304	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.		fr.	5,500

Cette somme représente le traitement et les frais de déplacements d'un contrôleur du service des Recettes.

ART. 83 (ancien).

ART. 78 (nouveau). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

L'allocation actuellement pétitionnée est de	fr.	134,068	»
Celle qui était primitivement proposée s'élevait à		128,068	»
DIFFÉRENCE EN PLUS		fr.	6,000

Cette augmentation se justifie par la nécessité d'admettre de nouveaux ouvriers pour la fabrication des bandes, des timbres-poste et des coupons destinés aux gardes.

CHAPITRE V.

MARINE.

Un arrêté royal du 5 octobre 1876 a réorganisé les services de la marine et en a fait une administration distincte de celle des chemins de fer, postes et télégraphes, à laquelle elle avait été rattachée par l'arrêté royal du 29 mai 1872.

L'ouverture, au Budget de 1877, d'un chapitre V nouveau, comprenant tous les services de la marine, est une des conséquences de cette mesure.

Les modifications ci-après ont été apportées aux allocations demandées, pour les divers services de la marine, au projet de Budget déposé en février 1876.

ART. 83. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif était de	fr.	765,721	»
On propose de le porter à		769,721	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE		fr.	4,000

La marine étant complètement séparée de l'administration des chemins de fer, les fonctionnaires et employés de ce service ne jouiront plus désormais du libre parcours sur les voies ferrées de l'État et, par conséquent, ils

devront être remboursés des frais de déplacement dont ils auront à faire l'avance.

En réalité donc, il n'y a pas ici une augmentation de dépense, puisqu'elle sera compensée par une recette.

ART. 84. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée, ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

L'allocation primitive de	fr. 161,200 »
est portée à	169,200 »
L'AUGMENTATION DE.	fr. 8,000 »

est compensée par un transfert d'égale somme opéré de l'article 87.

Pour accélérer et améliorer l'exécution des réparations à faire au matériel, certains travaux, qui étaient confiés jadis à l'industrie privée, ont été effectués notamment à l'atelier d'Ostende. Cette pratique a produit une notable économie dans les dépenses d'entretien.

ARTICLE 85. — *Remises diverses.*

L'allocation proposée à cet article est maintenue au chiffre de fr. 900,000, mais le libellé ancien (développements du Budget) contient certaines indications qui n'ont plus de raison d'être. Le libellé nouveau indique, en caractères italiques, les modifications proposées.

Il est ainsi conçu :

« Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs ⁽¹⁾, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime ⁽²⁾; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et pour l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs, entre Ostende et Douvres. (Crédit non limitatif.)

ARTICLE 87. — *Traction et matériel.*

Cet article comportait, au Budget primitif, une allocation totale de	fr. 1,123,504 »
Il y a lieu de la réduire à.	1,073,504 »

LA DIFFÉRENCE EN MOINS DE. fr. 50,000 »

est due aux causes suivantes :

(1) Suppression des mots « aux vérificateurs et aux contrôleurs des recettes. »

(2) Suppression de « indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants. »

1 ^o Transfert à l'article 84 fr.	8,000 »
2 ^o Réduction des dépenses à résulter de la diminution du prix des matières premières, obtenue aux dernières adjudications, et de l'économie réalisée sur les travaux d'entretien . . .	42,000 »
DIMINUTION ÉCALE. fr.	50,000 »

En résumé, les nouvelles propositions de crédits présentent une réduction totale de 58,000 francs sur celles qui figuraient au Budget primitif de la marine.

Cette diminution eût été plus importante, si, dans les prévisions de dépenses, il n'avait point fallu tenir compte de cette circonstance que la marine aura désormais à payer au chemin de fer, au taux normal du tarif, le prix de transport de son combustible, tandis qu'antérieurement ce transport était effectué à titre gratuit et, plus tard, avec 50 pour cent de réduction.

CHAPITRE VI.

COMMISSIONS.

COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

ARTICLE 90. — *Frais de route et de séjour.*

La minime allocation de 100 francs qui figure à cet article est notoirement insuffisante depuis plusieurs années. Il est indispensable de la porter à 300 francs, pour la mettre en rapport avec les besoins auxquels elle doit pouvoir.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Il n'est proposé aucun changement, soit à l'allocation demandée à cet article, soit au libellé qui figure au Budget. Mais il a été fait à ce libellé, dans le tableau des développements, une addition jugée nécessaire pour aplanir une difficulté qui a surgi entre le Département et la Cour des comptes, au sujet de l'imputation de certaines dépenses exceptionnelles à charge de cet article du Budget.

PROJET DE LOI.

BUDGET AMENDÉ

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1877 est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent trente-quatre francs* (81,737,534 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1877.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	Traitement du Ministre.	21,000	"		21,000	"	
2	— des fonctionnaires et employés . .	1,415,765	"		1,436,015	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administra- tion centrale	53,250	"		53,250	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messa- gers, concierges et gens de service	145,060	"	1,783,675	145,000	"	1,805,025
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000	"		110,000	"	
6	Honoraires des avocats du Département . . .	58,600	"		58,600	"	
CHAPITRE II.							
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.							
Section 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.							
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,049,000	"		4,248,228	"	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'en- retien des routes	41,000	"		41,000	"	
Section 2. — Bâtiments civils.							
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandis- sement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles, d'ob- jets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	350,000	"		350,000	"	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	"	215,000		"	333,000	
A REPORTER. . . . fr.		6,225,675	215,000	1,783,675	6,443,153	333,000	1,805,025

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT.fr.	0,235,675	215,000	1,785,675	0,443,153	333,000	1,803,925
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	882,250	1,267,150		882,250	1,370,150	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
	<i>Bassin de la Meuse.</i>						
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	135,000		"	135,000	
13	Rivière et canal de l'Ourthe	"	12,200		"	12,200	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	"	42,000		"	42,000	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	10,000		"	10,000	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .	"	8,000		"	8,000	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	3,000		"	3,000	
18	— d'embranchement vers Hasselt	"	10,000		"	10,000	
19	Sambre canalisée	"	45,000		"	45,000	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	"	23,000		"	23,000	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
21	Escaut.	"	58,200		"	58,200	
22	Canal de Mons à Condé.	"	6,000		"	6,000	
23	— de Pommerœul à Antoing	"	2,000		"	2,000	
24	Lys	"	4,200		"	4,200	
25	Canal de Roulers à la Lys.	"	4,000		"	4,000	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand . . .	"	21,500		"	21,500	
27	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed	"	25,000	10,132,982	"	25,000	10,598,510
28	— de Selzaete à la mer du Nord.	"	3,000		"	3,000	
29	Canaux de Moervaert et la Zuidlede. . . .	"	500		"	500	
30	Rupel	"	2,000		"	2,000	
31	Dyle et Demer.	"	5,000		"	5,000	
	A REPORTER.fr.	7,105,925	1,001,750	11,016,657	7,525,403	2,151,750	12,402,435

POUR L'EXERCICE 1877.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	7,105,025 »	1,901,750	11,916,657	7,525,405	2,151,750	12,402,455
	<i>Bassin de l'Yser.</i>						
32	Yser	»	6,000		»	6,000	
	<i>Plantations.</i>						
33	Plantations nouvelles.	25,000 »	»		25,000	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
34	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dé- pendances	55,000 »	»		55,000	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.						
35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	539,500 »	502,000		539,500	502,000	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.						
36	Port d'Ostende	»	180,000		»	180,000	
37	Côtes	»	90,000		»	90,000	
38	Phares et fanaux.	»	1,000		»	1,000	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.						
39	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudica- tions	40,500 »	»		40,500	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.						
40	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	845,050 »	23,500		845,050	23,500 »	
41	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonnières, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	900,387 »	57,100		926,087	67,100	
42	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	51,945 »	»		51,945	»	
43	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingé- nieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»		12,000	»	
	A REPORTER.fr.	9,355,307 »	2,561,350	11,916,657	9,601,085	2,801,550	12,402,455

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT. . . .fr.	9,555,507	2,561,550	11,916,057	9,601,085	2,801,350	12,402,435
	CHAPITRE III.						
	MINES.						
	SECTION 1 ^{re} . — Personnel du conseil.						
44	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	41,110	»		41,110	»	
45	Personnel du conseil des mines. — Frais de route	500	»		500	»	
46	Personnel du conseil des mines. — Matériel .	1,800			1,800	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.						
47	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	277,200	»		277,200	»	
48	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	»	401,410	10,000	»	401,410
49	Confection de la carte générale des mines . .	»	10,000		»	10,000	
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.						
50	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000	»		45,000	»	
	SECTION 4. — Impressions, etc.						
51	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	»		7,000	»	
	CHAPITRE IV.						
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.						
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.						
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	986,700	»		999,300	»	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	6,820,560	»		6,913,560	»	
54	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	4,036,912	»		3,822,412	»	
55	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux. .	2,361,170	154,000		2,393,870	154,000	
	A REPORTER. . . .fr.	25,952,050	2,734,550	12,318,067	24,112,437	2,974,350	12,803,845

POUR L'EXERCICE 1877.

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	Report.fr.	23,952,059	2,754,350	12,518,067	24,112,437	2,974,350	12,805,845
	SECTION 2. — Traction et matériel.						
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	928,430	"		945,430	"	
57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,274,600	"		11,274,600	"	
58	Primes d'économie et de régularité	543,095	"		550,000	"	
59	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,675,200	"		5,100,000	"	
60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,515,025	"		7,515,025	"	
	SECTION 3. — Transports.						
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,061,100	"		7,076,500	"	
62	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	5,142,910	"		5,116,510	"	
63	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	280,000	"		280,000	"	
64	Frais d'exploitation	1,956,500	"		1,882,000	"	
65	Camionnage	1,196,000	"		1,500,000	"	
66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	475,000	"		600,000	"	
67	Redevances aux compagnies.	20,000	"		20,000	"	
	SECTION 4. — Postes.						
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,077,910	"		2,206,050	"	
69	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,725,255	"		2,810,000	"	
70	Transport des dépêches; indemnité à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	711,000	"		731,500	"	
71	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (<i>Credit non limitatif</i>)	10,000	"		10,000	"	
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	688,000	"	70,045,007	651,200	"	65,845,619
73	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne. . . .	3,250	"		3,250	"	
	SECTION 5. — Télégraphes.						
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,622,700	"		1,639,700	"	
75	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	709,400	"		709,400	"	
76	Entretien.	265,500	"		240,000	"	
	A REPORTER.fr.	75,527,852	2,734,350	82,363,164	74,561,002	2,974,350	78,047,404

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT.fr.	75,527,832	2,734,350	82,563,164	74,561,002	2,974,350	78,647,464
	SECTION 6. — Services en général.						
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	247,504	"		252,804	"	
78	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	128,068	"		134,068	"	
79	Matériel et fournitures de bureau.	678,240	"		678,240	"	
80	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	"		20,000	"	
81	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000	"		24,000	"	
82	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales. (Les crédits portés aux articles 2, 52, 56, 61 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service. Les crédits portés aux articles 68 et 74 pourront également être réunis.)	3,000	"		3,000	"	
	CHAPITRE V.						
	MARINE.						
85	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	765,721	"		769,721	"	
84	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	161,200	"		169,200	"	2,962,370
85	Remises	900,000	"		900,000	"	
86	Subsides.	40,945	"		40,945	"	
87	Traction et matériel.	1,125,504	"		1,075,504	"	
	CHAPITRE VI.						
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.						
88	Frais de route et de séjour.	1,000	"		1,000	"	
89	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	"		1,000	"	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000			7,200
90	Frais de route et de séjour.	100	"		300	"	
91	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900	"		4,900	"	
	CHAPITRE VII.						
92	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	"	74,000	74,000	"	74,000	74,000
	A REPORTER.fr.	79,635,814	2,808,350	82,444,164	78,642,884	3,048,350	81,691,034

POUR L'EXERCICE 1877.

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1877.		Total
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT.fr.	79,635,814	2,808,350	82,444,164	78,642,684	3,048,350	81,691,034
	CHAPITRE VIII.						
95	Pensions : premier terme	19,000	"	19,000	10,000	"	19,000
	CHAPITRE IX.						
94	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,500	"	29,500	29,500	"	29,500
	CHAPITRE X.						
95	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	18,000	"	18,000	18,000	"	18,000
	TOTAL DU BUDGET.fr.	79,702,514	2,808,350	82,510,864	78,709,184	3,048,350	81,757,534

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1877.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
12	a.	Secrétariat général fr. 120,000 .
	b.	Régie 68,000 »
	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. 165,350 »
	d.	Chemins de fer, postes et télégraphes 1,028,105 »
	e.	Surveillance des chemins de fer concédés 56,110 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES, — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1876 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais des Académies, aux toitures et gouttières de divers bâtiments civils, aux bâtiments et aux serres du Jardin Botanique, de l'Observatoire royal, à Bruxelles; établissement de paratonnerres; reconstruction de la loge du concierge de l'Observatoire; achat et appropriation d'une maison à incorporer dans l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruxelles.
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,413,765	"	1,413,765	132,000	"	1,436,013	20,250	"	
			68,000	"				
			166,250	"				
			1,035,655	"				
			44,110	"				
						20,250	"	
2,549,000	"		2,748,228	"				
500,000	"	4,049,000	500,000	"	4,248,228	109,228	"	
1,000,000	"		1,000,000	"				
						109,228	"	
"	215,000	215,000	"	333,000	333,000	118,000	"	
						118,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		TROISIÈME SECTION.
		SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
	b.	Rivière et canal de l'Ourthe
	c.	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
	d.	— de Maestricht à Bois-le-Duc
	e.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut
	f.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo
	g.	— — vers Hasselt
	h.	— — vers Turnhout.
	i.	— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
	j.	Sambre canalisée.
	k.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
		BASSIN DE L'ESCAUT.
	l.	Escaut
	m.	Canal de Mons à Condé
	n.	— de Pommerœul à Antoing.
	o.	Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit <i>de Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	α.	Senne
	β.	Dyle et Demer
	γ.	Petite Nèthe canalisée.
	δ.	Grande Nèthe.
		BASSIN DE L'YSER.
	ε.	Yser.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
187,600 »	71,000 »		187,600 »	121,000 »				
6,700 »	22,400 »		6,700 »	22,400 »				
42,000 »	52,800 »		42,000 »	52,800 »				
50,000 »	62,000 »		50,000 »	62,000 »				
109,600 »	35,000 »		109,600 »	35,000 »				
8,000 »	»		8,000 »	»				
26,000 »	»		26,000 »	»				
6,600 »	»		6,600 »	»				
20,000 »	»		20,000 »	»				
84,700 »	78,000 »		84,700 »	78,000 »				
66,000 »	60,000 »		66,000 »	60,000 »				
44,700 »	16,000 »		44,700 »	21,000 »				
14,500 »	20,500 »		14,500 »	20,500 »				
25,000 »	115,700 »		25,000 »	115,700 »				
19,900 »	24,750 »		19,900 »	24,750 »				
50,000 »	135,500 »	2,149,400 »	50,000 »	160,500 »	2,261,400 »	112,000 »		
12,000 »	6,000 »		12,000 »	6,000 »				
27,700 »	105,000 »		27,700 »	125,000 »				
3,000 »	4,000 »		3,000 »	4,000 »				
6,000 »	29,500 »		6,000 »	29,500 »				
7,100 »	12,000 »		7,100 »	12,000 »				
29,800 »	86,000 »		29,800 »	98,000 »				
2,900 »	15,000 »		2,900 »	15,000 »				
400 »	5,000 »		400 »	5,000 »				
700 »	»		700 »	»				
5,000 »	»		5,000 »	»				
2,350 »	»		2,350 »	»				
29,000 »	»		29,000 »	»				
15,000 »	»		15,000 »	»				
12,000 »	»		12,000 »	»				
8,000 »	304,000 »		8,000 »	304,000 »				
						112,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES BATIMENTS CIVILS.		
41	•	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION.fr.
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.		
2 ^e — — Bâtiments civils		
3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.		
4 ^e — — Ports et côtes		
5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.		
6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.		
		TOTAL DU CHAPITRE II.fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amende.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
000,587	57,100	057,487	026,087	87,100	093,787	36,500	"	
						36,500	"	
4,090,000	"	4,090,000	4,280,228	"	4,280,228	190,228	"	
350,000	215,000	565,000	350,000	335,000	685,000	118,000	"	
942,250	1,602,750	2,635,000	942,250	1,804,750	2,747,000	112,000	"	
559,500	575,000	912,500	559,500	575,000	912,500	"	"	
40,500	"	40,500	40,500	"	40,500	"	"	
1,809,382	80,000	1,889,382	1,835,882	90,600	1,926,282	36,500	"	
7,571,632	2,561,350	10,132,982	7,797,160	2,801,350	10,598,510	465,528	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
52	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
53	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Gardes-excentriques, gardes-signaux et gardes-barrières des stations
	c.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
54	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
55	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.		
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
154,715 "	"	986,700 "	154,715 "	"	999,500 "	12,600 "	"			
628,610 "	"		632,210 "	"						
159,375 "	"		161,375 "	"						
64,000 "	"		71,000 "	"						
5,076,515 "	"	6,829,500 "	4,490,515 "	"	6,013,360 "	83,800 "	"			
1,557,000 "	"		2,422,845 "	"						
2,306,045 "	"		1,758,706 "	"						
1,783,560 "	"	4,056,912 "	1,845,741 "	"	3,822,412 "	"	214,500 "			
2,055,587 "	"		217,965 "	"						
217,965 "	"		1,694,050 "	"						
1,694,050 "	"	2,515,170 "	482,000 "	154,000 "	2,547,870 "	32,700 "	"			
482,000 "	154,000 "		95,920 "	"						
95,920 "	"		121,000 "	"						
88,300 "	"									
DIMINUTION. . . . fr.						120,100 "	214,500 "			
						85,400 "				

11

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Trattements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
56	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
58	a.	Pour économie constatée dans l'emploi du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
59	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
194,551 »	»	926,450 »	190,500 »	»	945,450 »	19,000 »	»	
465,060 »	»		478,460 »	»				
219,759 »	»		221,510 »	»				
47,060 »	»		40,160 »	»				
125,546 »	»	545,995 »	127,551 »	»	550,000 »	6,005 »	»	
218,649 »	»		222,440 »	»				
5,693,200 »	»	6,673,200 »	4,120,000 »	»	5,100,000 »	»	1,573,200 »	
980,000 »	»		980,000 »	»				
						25,005 »	1,573,200 »	
DIMINUTION. . . . fr.						1,548,195 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
61	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres :</i>		
62	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
64	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d.	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
65	"	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
66	"	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
508,389 "	"		511,400 "	"				Y compris un transfert de l'art. 62 à concurrence de 26,400 francs.
2,192,109 "	"		2,215,200 "	"				
		6,061,100 "			7,076,500 "	115,400 "	"	
4,093,202 "	"		4,156,800 "	"				
169,400 "	"		193,100 "	"				Transféré à l'art. 61.
3,256,272 "	"		3,256,272 "	"				
1,608,119 "	"	5,142,910 "	1,579,719 "	"	5,110,510 "	"	26,400 "	
280,519 "	"		280,519 "	"				
1,224,300 "	"		1,149,800 "	"				
450,260 "	"	1,956,500 "	450,200 "	"	1,882,000 "	"	74,500 "	
217,000 "	"		217,000 "	"				
65,000 "	"		65,000 "	"				
1,196,000 "	"	1,196,000 "	1,300,000 "	"	1,300,000 "	104,000 "	"	
475,000 "	"	475,000 "	600,000 "	"	600,000 "	125,000 "	"	
						344,400 "	100,900 "	
AUGMENTATION. . . .fr.						243,500 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
68	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de sous-perception et bureaux mixtes (chemins de fer et postes)
	c.	Bureaux ambulants
	d.	Salaires des auxiliaires
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
69	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs)
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
70	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations ⁽¹⁾
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
71	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif).
	"	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).
72	a.	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
⁽¹⁾ Les modifications introduites dans la subdivision des crédits littéras A et B s'expliquent par les transformations de services affluents en entreprises spéciales, qui obligent à porter, sous un seul et même littéra, les crédits affectés à tous les moyens de transport de dépêches par voiture.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
74	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
75	"	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

1 ^{er} PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
243,800	"	2,077,910	202,145	"	2,206,050	128,140	"	Y compris un transfert de 56,800 francs de l'article 72.
1,598,720	"		1,621,715	"				
235,390	"		235,390	"				
"	"	56,800	"	2,819,600	94,547	"		
85,401	"	72,900	"					
1,019,767	"	960,845	"					
1,595,277	"	1,566,882	"					
226,808	"	418,973	"					
44,000	"	711,000	450,100	"	751,300	20,500	"	
451,875	"		63,950	"				
68,000	"		66,825	"				
22,125	"	10,000	16,425	"	10,000	"	"	
125,000	"		125,000	"				
10,000	"		10,000	"				
654,500	"	688,000	507,700	"	631,200	"	56,800	
53,500	"		53,500	"				
						242,787	56,800	
						185,087		
261,142	"	1,622,700	262,142	"	1,650,700	17,000	"	
1,561,558	"		1,577,558	"				
265,500	"		240,000	"				
						17,000	25,500	
						8,500		

12

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
77	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérims, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
78	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
(Les crédits portés aux articles 2, 511. d, 52, 56, 61 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
(Les crédits portés aux articles 68 et 74 pourront également être réunis.)		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes .).		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
218,374	"	247,304	222,074	"	252,804	3,500	"	
28,950	"		30,130	"				
44,700	"	128,068	44,700	"	154,068	0,000	"	
52,368	"		52,368	"				
51,000	"		57,000	"				
						11,500	"	
AUGMENTATION. . . fr.						11,500		
14,214,542	154,000	14,368,542	14,128,942	154,000	14,282,942	"	85,400	
26,731,250	"	26,731,250	25,185,055	"	25,185,055	"	1,548,195	
16,031,510	"	16,031,510	16,275,010	"	16,275,010	243,500	"	
6,215,413	"	6,215,413	6,401,400	"	6,401,400	185,987	"	
2,597,600	"	2,597,600	2,589,100	"	2,589,100	"	8,500	
1,100,612	"	1,100,612	1,112,112	"	1,112,112	11,500	"	
69,891,097	154,000	70,045,097	65,889,619	154,000	65,843,619	440,087	1,642,095	
DIMINUTION. . . fr.						1,201,108		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE V.			
MARINE.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
83	a.	Direction centrale du service	
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque	
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys	
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés:</i>			
84	a.	Huissiers, messagers, lamaners, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services	
85	a.	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (Crédit non limitatif).	
<i>Traction et matériel:</i>			
87	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.	
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel	
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue	
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
61,460 "	"	765,721 "	91,800 "	"	769,721 "	4,000 "	"	
378,046 "	"		353,000 "	"				
316,515 "	"		311,515 "	"				
8,800 "	"		12,800 "	"				
161,200 "	"	161,200 "	160,200 "	"	160,200 "	8,000 "	"	
900,000 "	"	900,000 "	900,000 "	"	900,000 "	"	"	
787,000 "	"	1,125,504 "	750,000 "	"	1,075,504 "	"	50,000 "	
509,204 "	"		296,204 "	"				
1,500 "	"		1,500 "	"				
2,000 "	"		2,000 "	"				
25,800 "	"		25,800 "	"				
						12,000 "	50,000 "	
Diminution. fr.						38,000 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VI. COMMISSIONS. 2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
90	"	Frais de route et de séjour.
		CHAPITRE X. DÉPENSES IMPRÉVUES.
95	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 94
		TOTAL DU CHAPITRE X.fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100 »	»	100 »	300 »	»	300 »	200 »	»	
						200 »	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
		Récapitulation.
I.		Administration centrale
II.		Ponts et chaussées
III.		Mines
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.		Marine
VI.		Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VII.		Traitements de disponibilité
VIII.		Pensions
IX.		Secours.
X.		Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1877.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1877.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,785,675 »	»	1,785,675 »	1,805,925 »	»	1,805,925 »	20,250 »	»	
7,571,632 »	2,561,350 »	10,132,982 »	7,797,160 »	2,801,350 »	10,598,510 »	465,528 »	»	
382,410 »	19,000 »	401,410 »	382,410 »	19,000 »	401,410 »	»	»	
69,891,007 »	154,000 »	70,045,007 »	65,689,610 »	154,000 »	65,843,610 »	»	1,201,108 »	
»	»	»	2,062,570 »	»	2,062,570 »	»	58,000 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,200 »	»	7,200 »	200 »	»	
»	74,000 »	74,000 »	»	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	19,000 »	»	»	
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
79,702,514 »	2,808,550 »	82,510,664 »	78,709,184 »	5,048,550 »	81,757,554 »	485,978 »	1,259,108 »	
DIMINUTION. fr.						755,150 »		